



←

INFORMATIONS ET PROCÉDURES DE CAMP DE JOUR – 2026

Bonjour cher parent,

Voici un guide avec toutes les informations relatives au camp de jour Sts-Martyrs-Canadiens été 2026. Nous vous demandons d'en faire la lecture avec une attention particulière et d'en informer votre enfant préalablement.

Bonne lecture !

L'équipe des Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens

1. Tenue vestimentaire

Vos enfants vont être très actifs durant la journée, il est donc important qu'ils portent des vêtements confortables.

Nous conseillons fortement :

- Culotte courte (short)
- Gilet à manches courtes (t-shirt)
- Souliers de course
- Casquette ou chapeau pour se protéger du soleil



Chandail officiel :

Le chandail du Camp de jour Sts-Martyrs-Canadiens est disponible au coût de 15\$. Ce chandail est obligatoire lors des sorties.

2. Matériel à apporter

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Repas (lunch pour le dîner avec Ice Pack)
- 2 collations
- Jus
- Bouteille d'eau ou gourde (aucune bouteille en verre)
- Maillot de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange
- Un coffre à crayon, comprenant :
 - Crayon feutre
 - Crayon de bois
 - Crayon à mine
 - Colle
 - Ciseaux





Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches

Il est important d'identifier clairement TOUT le matériel de votre enfant.

Celui-ci devra être rapporté à la maison tous les soirs. Aucun partage d'objet entre amis ne sera possible, il est donc important que chaque enfant ait ses propres effets personnels.



3. Matériel interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

- Jupes et robes
- Gougounes, sandales et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Jeux de la maison



Pour les objets perdus, nous les prendrons en photo et enverrons un courriel quelques fois durant l'été aux parents des enfants inscrits. Si vous souhaitez les réclamer, simplement nous téléphoner ou nous faire parvenir un courriel.

4. Code de vie **(À expliquer à votre enfant avant le camp !)**

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp;
- je participe activement aux activités et je m'amuse;
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- je reste avec mon animateur et mon groupe;
- je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- je garde mes jouets/ jeux à la maison ;
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
- je suis de bonne humeur et souriant;
- je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.





Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- sacrer ou d'avoir un langage inapproprié;
- frapper les autres ou me battre;
- me sauver;
- crier des noms;
- lancer des objets;
- être arrogant envers les animateurs;
- briser du matériel;
- vandaliser le site ou les bâtiments.

M. NON



Procédures en cas de non-respect du code de vie :

1. Rapport écrit entre animateur et enfant
2. Avertissement verbal et avis aux parents
3. Dépendamment de la gravité, l'enfant risque d'être suspendu du camp

5. Horaire

Les activités régulières du camp de jour débutent à 9h et se terminent à 15h30, sauf pour ceux inscrits au service de garde de 7h à 9h et/ou de 15h30 à 18h. Si vous n'êtes pas présent à la fin de la journée, votre enfant sera reconduit au service de garde à vos frais.

Frais de retard : 1\$ par minute de retard. Ces frais devront être acquittés avant de quitter le camp.

Après 3 retards, les loisirs Sts-Martyrs-Canadiens se réserve le droit d'annuler vos inscriptions restantes et de procéder à votre remboursement avec les frais d'annulation applicables.



6. Dîner et collations

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Les enfants n'ont pas accès à des réfrigérateurs ni à un four à micro-ondes.



Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour les enfants inscrits au service de garde, vous devez fournir des collations supplémentaires.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.





Suggestion de boîte à lunch

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)*
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée



Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est **interdit** de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

**Références internet pour idées de boîte à lunch santé :*

<http://www.treplinsante.ca/recette>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viragesante/pdf/fiche4.pdf>

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx>

<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?bons-coups-une-boite-a-lunch-sante>

7. Contrôle à l'arrivée le matin

- Si votre enfant est malade, veuillez le garder à la maison. Si votre enfant présente des symptômes, l'entrée du camp de jour lui sera refusée et vous devrez repartir avec lui.
- Nous demandons aux parents dans la mesure du possible d'accompagner votre enfant jusqu'à l'endroit de rassemblement.
- Si votre enfant fréquente le service de garde (7h à 9h), il doit donner sa présence à la table d'accueil, situé à la porte du service de garde de l'école Sts-Martyrs-Canadiens, au coin des rue Parthenais et Sauriol.
- Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, vous devez le déposer pour 9h le matin à la porte de la cour de l'école Sts-Martyrs-Canadiens sur la rue Parthenais situé entre les deux bâtiments de l'école. Les animateurs de vos enfants sortiront les accueillir pour 9h ! Il n'y aura donc pas de surveillance dans la cour avant cette heure.
- Aucun parent ne pourra accéder à l'intérieur de nos installations ou de la cour d'école.
- Nous vous demandons d'être patient, nous serons le plus efficaces possible, mais il se peut qu'un délai d'entrée soit à prévoir. La sécurité de tous nous tient à cœur.

8. Contrôle des départs avant la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participant.





POUR LES ENFANTS INSCRITS SEULEMENT AU CAMP DE JOUR DE 9h à 15h30

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable situé à l'extérieur dans la cour arrière. La personne devra se diriger dans la zone du groupe de votre enfant. L'animateur vérifiera si le nom se trouve sur la liste des personnes autorisées et pourra demander une pièce d'identité avec photo.



POUR LES ENFANTS INSCRITS AU SERVICE DE GARDE DE 7h à 18h

7h00 à 9h00 :

- Les enfants doivent se présenter avec leur parent à la table d'accueil située à l'entrée du service de garde de l'école Sts-Martyrs-Canadiens (au coin des rues Parthenais et Sauriol) où il donnera sa présence.
- Il sera ensuite invité à déposer ses effets et rejoindre les autres enfants
- Seuls les enfants inscrits au service de garde y ont accès. Les enfants doivent être inscrits au service préalablement puisque nous avons des ratios de groupe à respecter.

15h30 à 18h00 :

- Les enfants qui ne seront pas inscrits aux services de garde dont les parents sont en retard à 15h30 auront des frais de retard à déboursier automatiquement de 1\$ par minutes. Il en va de même pour les parents qui seront en retard pour récupérer leurs enfants au service de garde à 18h00.
- Au moment de venir récupérer l'enfant, le responsable vérifiera si le nom de la personne qui se présente se trouve sur la liste des personnes autorisées et pourra demander une pièce d'identité avec photo. Une fois validé l'enfant sera appelé pour venir nous rejoindre à l'entrée avec ses effets.
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.
- Aucun parent ne pourra entrer et circuler dans l'école.





9. Procédure en cas de retard ou d'absence

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir.

- Lors des journées de sortie nous partons à l'heure indiquée. Si votre enfant est en retard et que nous sommes déjà partis, il faudra que celui-ci retourne à la maison.
- Veuillez prendre note que lorsque nous sommes en sortie à l'extérieur du camp de jour il est possible que certain retard soit à prévoir au retour dû aux trafics. Soyez sans crainte vos enfants sont en sécurité et vous en serez informés.

MADAME EN RETARD



Prenez note qu'il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant avant 15h30 puisque les groupes sont en déplacement constamment ! Si vous prévoyez un rendez-vous durant la journée vous devrez garder votre enfant pour la journée à la maison.

Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 9h au 514-872-5333. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

10. Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit au 514-872-5333. Une boîte vocale est disponible au besoin.



Les informations concernant les sorties et les détails de la semaine vous seront envoyée par courriel à chaque fin de semaine pour la suivante.

N'hésitez pas à venir consulter notre page [Facebook](#) et notre [site internet](#) pour connaître toutes les actualités du centre.

11. Médicaments

Le camp de jour ne supervise pas la prise de médicaments, prescrite ou non. Les parents ou tuteurs dont les enfants pourraient avoir à prendre des médicaments devront prévoir le faire avant ou après les heures du camp de jour.



12. En cas de pluie

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même.





13. Formation des groupes et Demande de jumelage:

Formation des groupes: En raison du très grand nombre d'enfants inscrits chaque semaine, nos groupes sont formés automatiquement par ratio de 15 enfants par groupe, du plus jeune au plus vieux en se basant sur la date de naissance. **AUCUNE** demande de jumelage ne sera acceptée en fonction des amis, de membres de la famille ou toutes autres raisons par souci d'équité entre les enfants. Les seules modifications aux groupes qui pourraient être apportées le serait d'une décision de l'administration des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens, pour des raisons d'équilibre entre certains groupes, de cohésion ou d'enfants ayant des besoins particuliers. Nous demandons la coopération des parents, afin d'aider et de véhiculer que l'environnement du camp de jour est l'occasion de se faire de nouveaux amis et de favoriser la socialisation.

13. Fausse information et fausse déclaration:

Un parent qui omettrait de fournir des informations importantes sur son enfant (ex.: ne pas nous informer d'une condition de santé qui compromettrait son intégration sécuritaire au camp de jour), qui modifierait la date de naissance de son enfant (ex.: afin de l'inscrire dans un groupe qui ne correspond pas à son âge) ou toutes autres fausses informations et/ou déclarations verra son inscription à nos services annulée et les frais de remboursement seront appliqués.

Nous vous souhaitons de passer un excellent été parmi nous !

Au plaisir de rencontrer vos enfants !

À très bientôt!

